

Commission européenne : les lobbys bloquent l'étiquetage nutritionnel

Le Nutri-Score informe les consommateurs sur la qualité nutritionnelle des aliments et boissons. Sa présence sur les emballages alimentaires repose sur le volontariat des fabricants et sur celui des enseignes de distribution pour leurs produits à marque propre (1). Début 2024, sept États européens l'ont déjà adopté : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse (2).

La Commission européenne s'était engagée à proposer un étiquetage nutritionnel commun et obligatoire aux États membres avant fin 2022. Les lobbys agroalimentaires ont réussi à bloquer cette évolution.

L'Italie particulièrement opposée. L'association Foodwatch a demandé à la Commission européenne l'accès aux documents portant sur les réunions tenues en 2022 par ses Directions générales de la santé et de l'agriculture (a). L'analyse de ces documents par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) montre que la Direction générale santé a rencontré à 17 reprises les représentants des firmes agroalimentaires, et seulement 2 fois les représentants de la société civile (b)(3).

L'opposition du gouvernement et des firmes italiennes a été particulièrement marquée, et leurs réunions avec la Direction générale agriculture se sont intensifiées fin 2022 (3). Les représentants italiens ont utilisé toutes sortes d'arguments pour contrer l'étiquetage nutritionnel, et particulièrement le Nutri-Score, notamment : crainte spéculative d'une immigration accrue en Europe en provenance des pays producteurs de cacao, en cas de classement défavorable des produits chocolatés et sucrés ; prétendue absence de preuve scientifique de l'efficacité du Nutri-Score, alors que de nombreuses études, réalisées en France et dans d'autres pays européens, ont montré la bonne compréhension du Nutri-Score par les consommateurs et sa capacité à les guider vers des choix alimentaires plus sains (3,4).

Le Nutri-Score, évolutif et utile. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'algorithme de calcul du Nutri-Score pour les aliments et boissons a été modifié, notamment pour plus de cohérence avec les principales recomman-

datations alimentaires des pays de l'Union européenne. Seront notamment mieux classés les poissons gras, les huiles moins riches en graisses saturées, ou encore la volaille par rapport à la viande rouge. Les boissons sucrées et celles avec édulcorants seront moins bien classées. Les fabricants ont 2 ans pour adapter le Nutri-Score de leurs produits (5).

À côté d'autres actions nécessaires pour un accès des populations à une alimentation saine, accessible et durable, le Nutri-Score aide dès à présent les consommateurs dans leurs choix de produits alimentaires plus favorables à leur santé (6). Mais les institutions européennes ont cédé aux intérêts économiques, au détriment de la santé publique.

©Prescrire

a- Foodwatch est une organisation à but non lucratif, sans financement public ou de firmes, qui vise à défendre l'intérêt des consommateurs dans le domaine de l'alimentation (réf. 7).

b- Le Bureau européen des unions de consommateurs représente, au niveau des instances européennes, 45 associations de consommateurs dans 31 pays (réf. 8).

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- 1- Prescrire Rédaction "La France ne protège pas suffisamment les enfants contre la "malbouffe"" *Rev Prescrire* 2020 ; **40** (435) : 62-64.
- 2- Santé publique France "Nutri-Score" Mis à jour le 22 décembre 2023. Site santepubliquefrance.fr consulté le 3 janvier 2024 : 4 pages.
- 3- Calvert E "Food label ambush : how intense industry lobbying halted EU plans" BEUC 9 octobre 2023. Site www.beuc.eu consulté le 3 janvier 2024 : 5 pages.
- 4- Ministère de la santé "Nutri-Score. Évaluation à 3 ans du logo nutritionnel nutri-score". Site internet.sante.gouv.fr consulté le 3 janvier 2024 : 1 page.
- 5- Santé publique France "L'algorithme de calcul du Nutri-score évolue pour promouvoir des choix alimentaires plus favorables à la santé" Communiqué de presse du 24 avril 2023 : 2 pages.
- 6- Prescrire Rédaction "Agir pour une alimentation saine et accessible" *Rev Prescrire* 2023 ; **43** (482) : 933.
- 7- Foodwatch "Un contre-pouvoir citoyen". Site foodwatch.org consulté le 13 février 2023 : 5 pages.
- 8- BEUC "Who we are". Site beuc.eu consulté le 13 février 2023 : 2 pages.

